

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 27 mars 2024, à dix-sept heures quinze (17h15), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau  
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle  
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas  
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert  
Madame la conseillère : Suzie Radermaker

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

La directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – Règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats
3. Adoption du projet de règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats
4. Date de consultation publique - Projet de règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats
5. Entériner la signature de l'entente dans le dossier numéro 163-40-0549
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2024.03.071  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Avis de motion – Règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats**

Le conseiller, Sylvain Gélinas, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats.

**3. Résolution 2024.03.072  
Adoption du projet de règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats**

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Nomingue désire procéder à l'amélioration de ses procédures en matière de traitement des demandes de permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger et remplacer le règlement relatif aux permis et certificats numéro 2012-359 ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 27 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats, tel que déposé.

Que ledit projet de règlement numéro 2024-498 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

**4. Résolution 2024.03.073  
Date de consultation publique – Projet de règlement numéro 2024-498  
relatif aux permis et certificats**

IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU de tenir une consultation publique, soit le 8 avril 2024 à 18h30, à la salle J-Adolphe-Ardouin, concernant le projet de règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats.

ADOPTÉE

**5. Résolution 2024.03.074  
Entériner la signature de l'entente dans le dossier numéro 163-40-0549**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024.02.034 qui octroyait un mandat au Carrefour du capital humain;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner la signature par la directrice générale de l'entente survenue entre les parties en date du 21 mars 2024.

ADOPTÉE

**6. Période de questions**

**7. Résolution 2024.03.075  
Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

Catherine Clermont

Directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francine Létourneau  
Mairesse

\*\*\*\*\*

---

Francine Létourneau  
Mairesse

---

Catherine Clermont  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*